République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019

~~~~~~

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, GÉRÉS EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EXERCICE 2018

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER
Procurations :	Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, Madame Isabelle ALIAGA à Mme Josette CUTANDA, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL
Excusés :	M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Béatrice FERNANDO
Absents :	Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Monsieur René GARRO, Madame Annie LEROY,

Quorum : *24*	Présents : 27	Votants : 34	Pour 34 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5, et L. 1411-13 ;
VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-995 du 2 août 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier ses compétences en matière d'eau et d'assainissement ;

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions susvisées, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, dans les neuf mois au plus tard qui suivent la clôture de l'exercice :

- Le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif gérés en délégation de service public (DSP), des communs membres. Ce rapport, une fois adopté, doit être présenté en conseil municipal par le maire, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

CONSIDERANT que ce rapport annuel doit obligatoirement faire figurer des indicateurs de performance techniques et financiers,
CONSIDERANT que le rapport et l'avis du Conseil communautaire doivent être mis à la disposition du public pour permettre d'informer les usagers sur la gestion du service public,
CONSIDERANT que lors du transfert de compétence au 1er janvier 2018, le service des eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a repris le suivi des contrats signés avec le gestionnaire SAUR, pour les 4 communes suivantes : La Boissière, Argelliers, Montarnaud et St-Paul-et-Valmalle,
CONSIDERANT que La SAUR a produit le Rapport Annuel d'Activités (RAD) par compétence et par contrat signé pour l'année 2018.
CONSIDERANT que le service des eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a produit le RPQS DSP en annexe, dont il faut retenir les éléments suivants :

- Le RPQS de l'Eau potable présente les indicateurs techniques et financiers pour La Boissière, Argelliers, Montarnaud et St-Paul-et-Valmalle avec :

3 136 abonnés au total, un rendement moyen de 72.33 % pour 5 666 habitants (3 communes) et de 76.69 % pour 1 041 habitants (La Boissière). Les taux de conformité des analyses d'eau potable sont de 100 %. Les Indices de Connaissance et de Gestion Patrimoniale atteignent 100 sur 120 points. Enfin, les Indices Linéaires de Pertes sont de 5.38m³/jour/km et 3.11 m³/jour/km.

- Le RPQS de l'Assainissement collectif présente les indicateurs techniques et financiers pour La Boissière avec :

492 abonnés pour 1 041 habitants. Le taux de desserte par des réseaux d'assainissement collectif est de 57%. L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale atteint 83 sur 120 points. Enfin, les conformités de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration sont à 100%.

CONSIDERANT que ces RPQS viennent en complément du RPQS de la Régie, validés en Conseil d'exploitation du 8 juillet 2019,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le rapport annuel ci-annexé sur le prix et la qualité de service de l'eau potable et de l'assainissement collectif, gérés en délégation de service public.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2056 le 02/10/19 Publication le 02/10/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 02/10/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190930-lmc1112299-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public
Délégation de Service Public

EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT

Exercice 2018

Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Siège social - 2 parc d'Activités de Camalcé, BP15, 34150 Gignac

Service des eaux - accueil du public
65 place Pierre Mendès France, 34150 Gignac
Contact 24h/24 : 04 67 57 36 26
servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

SOMMAIRE

Edito du Président 4

Note liminaire 5

Introduction 6

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE 7

1 : Mode de gestion 8

1.1 Transfert de compétence 8

1.2 Délégation 9

2 : Répartition des prestations entre la CCVH et la SAUR 9

CHAPITRE 2 : EAU POTABLE 10

1 : Caractéristiques techniques et ressources en eau 11

1.1 Population desservie et nombre d'abonnés (D101.0) 11

1.2 Eaux brutes et eaux distribuées 11

1.2.1 Eaux brutes et Indice de protection de la ressource (P108.3) 11

1.2.2 Volumes prélevés et distribués 12

1.3 Qualité des eaux distribuées (P101.1 et P102.1) 13

1.3.1 Analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 13

2 : Patrimoine et Investissements 13

2.1 Réseau de distribution 13

2.2 Ouvrages de distribution 13

2.3 Indicateurs de performance du réseau de distribution 14

2.3.1 Rendement du réseau (P104.3) 14

2.3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable (P103.2) 14

2.3.3 Indice Linéaire de Consommation (P104.3) 14

2.3.4 Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (P105.3) 14

2.3.5 Indice Linéaire de Pertes en réseau (P106.3) 14

2.4 Investissements réalisés 15

2.4.1 Opérations de l'année sur le réseau d'eau potable 15

2.4.2 Etat de la dette 15

2.4.3 Dotation aux amortissements 15

3 : Tarification et recettes du service 16

3.1 Modalités de tarification et prix de l'eau – part eau potable (D102.0) 16

3.2 Volumes facturés en eau potable 16

3.3 Recettes, impayés (P154.0) et abandons de créance (P109.0) 17

4 : Récapitulatif des indicateurs de performance eau potable 18

CHAPITRE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF 19
1 : Caractéristiques techniques 20
1.1 Nombre d'habitants desservis et nombre d'abonnés (D201.0) 20
2 : Patrimoine, indicateurs de performance et investissements 20
2.1 Longueur du réseau et taux de desserte (P201.1) 20
2.2 Ouvrages d'épurations 20
2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B) 21
2.4 Quantité des boues produites et évacuées (D203.0 et P206.3) 21
2.5 Bilan des stations d'épurations confié au SATESE 21
2.6 Conformité des stations d'épurations (P203.3, P204.3, P205.3) 22
2.7 Investissements réalisés 22
2.7.1 Opérations de l'année 22
2.7.2 Etat de la dette 23
2.7.3 Dotation aux amortissements 23
3 : Tarification de l'eau et recettes du service 24
3.1 Modalités de la tarification et prix de l'eau – part assainissement (D204.0) 24
3.2 Volumes facturés en assainissement 24
3.3 Recettes, impayés (P257.0) et abandons de créance (P207.0) 24
4 : Récapitulatif des indicateurs de performance en assainissement 25
ANNEXES 26
Annexe n° 1 : Rendement net du réseau de distribution 27
Annexe n° 2 : Facture type de la SAUR pour 120m^3 (Argelliers, Montarnaud, St-Paul-et-Valmalle) 28
Annexe n° 3 : Facture type de la SAUR pour 120m^3 (La Boissière) 30
Annexe n° 4 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale eau potable (Argelliers, Montarnaud, St-Paul-et-Valmalle) 32
Annexe n° 5 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale eau potable (La Boissière) 33
Annexe n° 6 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale assainissement (La Boissière) 34

Edito du Président

En 2016, nous avons pris la décision du transfert des compétences eau et assainissement par anticipation comme nous le permettait la loi. Après plus d'un an de construction en concertation avec les communes et l'implication de tous les agents des services ressources, la Communauté de communes s'est jetée à l'eau le 1er janvier 2018.

Nous nous sommes donnés les moyens afin que cette nouvelle aventure s'inscrive dans la transparence, la continuité et pour générer le moins de perturbations auprès des abonnés de ce service. Cela a été possible avec le transfert des moyens humains et financiers des communes. Les grandes orientations et la gestion courante des actions sont administrées par un conseil d'exploitation composé des 28 maires.

Les valeurs qui guident notre projet de territoire nous ont conduit à choisir un mode de gestion principalement en régie. Dans un souci d'équité de traitement pour tous les abonnés et afin de fournir un même service, nous avons souhaité démarrer avec un prix unique.

Afin de préparer l'avenir, nous avons aussi engagé des schémas directeurs communautaires et un programme de recherche en eau pour diversifier notre approvisionnement afin de répondre à la croissance démographique du territoire et d'anticiper les nouveaux usages de l'eau face aux changements climatiques.

Une programmation pluriannuelle d'investissement de 7 millions d'euros par an est mise en oeuvre par les services. En 2019, nous allons poursuivre les grands chantiers engagés par les communes. A ce titre, nous avons finalisé l'interconnexion entre Gignac et Aniane et avons commencé le chantier de la station d'épuration de Montarnaud. A partir de 2020, avec la livraison des schémas directeurs, nous réaliserons les priorités communautaires.

Nous avions arrêté une large plage horaire pour accueillir tous les usagers afin de les satisfaire au mieux et un système d'astreinte 24h/24 et 7j/7 a permis d'intervenir sur les urgences. Par ailleurs les conditions météo, fortes pluies et neige, ont mis à rude épreuve les agents dès leur arrivée.

Ce premier RPQS, au travers d'indicateurs, relate cette première année de mise en service. Vous noterez que la gestion quotidienne a été intense et pourtant la continuité du service n'a pas été interrompue. Pour cela, je tiens à remercier tous les agents de la CCVH et notamment les nouveaux agents de cette jeune direction de l'eau, ainsi que les communes pour leur contribution active.

Le Président

Louis VILLARET

Note liminaire

Un an de préparation aura été nécessaire pour bien évaluer les charges financières, rencontrer les agents, bâtir juridiquement les actes fondateurs et organiser une direction avec les moyens opérationnels et logistique de fonctionner.
La direction du service des eaux de la vallée de l'Hérault est composée de 36 agents dont 25 étaient en poste au sein de 8 gestionnaires historiques sur le territoire. Ses objectifs sont :

- *D'être visible et au service des abonnés,*
- *De planifier les chantiers et d'évaluer les politiques publiques en la matière,*
- *De favoriser les échanges,*
- *D'avoir une gestion patrimoniale des équipements,*
- *De s'adapter en continu aux évolutions règlementaires et aux besoins des usagers.*

Pour cela, elle s'est structurée autour de trois services :

Le service Stratégie a en charge la prospective et l'évaluation des politiques publiques. Pour cela il :

- *Pilote les schémas directeurs,*
- *Maîtrise les investissements au travers du Plan Pluriannuel d'Investissement,*
- *Centralise la connaissance des enjeux liés à l'eau pouvant avoir des conséquences sur le développement des communes ; il est l'interlocuteur pour les questions d'urbanisme.*
- *Dispose d'une maîtrise d'ouvrage forte sur les installations et les réseaux.*
  « L'enjeu de demain sera de bien investir et de procéder à des choix avisés, en lien avec les stratégies d'urbanisation ».

Le service relation clientèle qui assure le contact avec les abonnés, en traitant :

- *L'accueil physique et téléphonique,*
- *La facturation,*
- *Les réclamations et leurs suivis,*
- *L'information continue avec la production des RPQS, des règlements de service, des bulletins d'infos.*

Ce service pivot est le garant comptable des recettes et fait le lien avec l'exploitation pour programmer au mieux les interventions et répondre aux administrés.

Le service exploitation intervient sur tous le process industriel :

- *La maintenance qui permettra d'avoir un suivi précis sur tous nos équipements (captage, réservoir, station d'épuration, poste de relevage), avec un déploiement de la télégestion et de la télé relève pour anticiper les dysfonctionnements et intervenir en préventif afin de réduire les pertes d'eau.*
- *Les travaux sur les réseaux et les infrastructures.*

L'année 2018 a permis de poser les bases de ce nouveau service avec les ambitions pour les années à venir :

- *Disposer de schémas directeurs communautaires,*
- *Déployer des compteurs radio-relevés,*
- *Dispose d'une supervision en lien avec la télégestion des infrastructures,*
- *Renouveler 1% des réseaux,*
- *Trouver de nouvelles ressources et sécuriser la distribution,*
- *Mettre aux normes les stations d'épurations afin de lutter contre la pollution domestique dans les milieux naturels.*

Introduction

Cadre règlementaire du rapport

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) a été instauré par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Son contenu qui était auparavant défini par le décret du 6 mai 1995 a été modifié par les décrets et arrêtés du 2 mai 2007.

Le RPQS, un outil de communication

Le RPQS est un outil de communication entre les élus de la collectivité en charge du service et les abonnés, élaboré dans un but de transparence de la gestion du service. Il doit être présenté en conseil communautaire de la communauté de communes avant le 30 septembre de l'année suivante de l'exercice concerné. Il est ensuite transmis à chacune des communes adhérentes pour être présenté aux conseils municipaux avant le 31 décembre. Enfin, la collectivité est chargée de mettre à disposition le rapport aux usagers au travers de ses différents canaux de communication.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Ce dernier a été mis en place et piloté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), aujourd'hui appelée l'Agence Française de la Biodiversité (AFB).
Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés obligatoirement depuis l'année 2009.
Ces indicateurs doivent être ensuite renseignés sur le portail internet de l'AFB (plateforme de saisie SISPEA), qui constitue un élément du système national d'information sur l'eau.

A quoi servent les indicateurs de performance ?

Pour une collectivité, calculer ses indicateurs, c'est :
Porter un regard objectif sur l'efficacité de son service,
Réfléchir au moyen d'améliorer sa performance,
Rendre compte de façon simple et transparente à ses abonnés.

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

1 : Mode de gestion

1.1 Transfert de compétence

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui fixe l'obligation du transfert de compétences des communes à une intercommunalité au plus tard au 1er janvier 2020, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé d'anticiper cette prise de compétence eau et assainissement, au 1er janvier 2018.
La compétence s'exerce du captage de l'eau dans les nappes phréatiques jusqu'à son rejet dans le milieu naturel après transport, utilisation par les consommateurs, puis épuration.
Le mode de gestion choisi est la régie à autonomie financière et de recettes prolongées à l'échelle intercommunale.

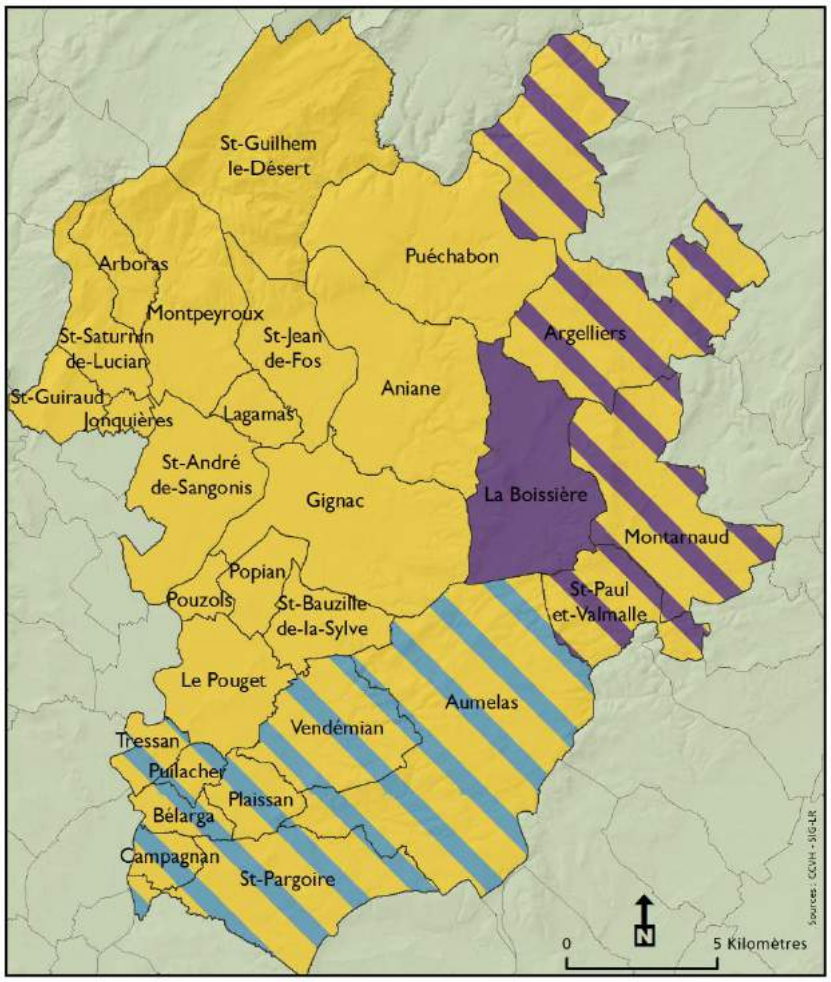

Carte : Mode de gestion à partir du 1er janvier 2018

- Eau et assainissement en gestion directe par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (régie intercommunale)
- Eau et assainissement en gestion par la Saur (délégation de service public intercommunale jusqu'au 31/12/2021)
- Eau en gestion directe par la Saur (délégation de service public intercommunale jusqu'au 31/12/2024) et assainissement en gestion directe par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (régie intercommunale)
- Eau en gestion directe par le syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault - SIEVH (régie) et assainissement en gestion directe par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (régie intercommunale)

Le service des eaux a repris le suivi des contrats signés avec la SAUR au moment du transfert de compétence, pour les 4 communes situées à l'est du territoire : La Boissière, Argelliers, Montarnaud et St-Paul-et-Valmalle.

La SAUR produit un rapport annuel d'activité, transmis au service des eaux en juillet de l'année N+1. Ces données sont ensuite intégrées dans le présent rapport qui fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire. Le présent rapport concerne uniquement ces 4 communes en Délégation de Service Public.

1.2 Délégation

Pour La Boissière : le contrat de délégation de service public est fixé jusqu'au 31/12/2021.
Pour Argelliers, Montarnaud et St-Paul-et-Valmalle :

- Le service public de l'eau potable du contrat SMEA du Pic St-Loup a été confié à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat, signé le 01/01/2013, arrive à échéance le 31/12/2024.
- En 2018, une convention de gestion commune a été signée avec la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup (CCGPSL) suite à la dissolution du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA) du Pic St Loup.
- Courant 2019, le service des eaux de la communauté de communes Vallée de l'Hérault va signer un avenant avec la SAUR pour acter la répartition des prestations propres à fournir à chaque communauté de communes (CCGPSL et CCVH).

A l'échéance de ces contrats, l'exploitation sera reprise par le service des eaux de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

2 : Répartition des prestations entre la CCVH et la SAUR

Les prestations sont réparties comme suit :

<table>
<tr><th></th><th></th><th>CCVH</th><th>SAUR</th><th></th></tr>
<tr><td rowspan="2">La Boissière</td><td>Eau potable</td><td rowspan="2">Gros travaux de renouvellement, d'extension et de création de réseaux, génie civil.</td><td>Gestion des ouvrages et des réseaux.
Petits travaux de renouvellement et travaux de création de branchements des abonnés.

Suivi clientèle, suivi devis et facturation des abonnés.</td><td rowspan="2">SAUR en Délégation de Service Public (DSP jusqu'au 31/12/2021)</td></tr>
<tr><td>Assainissement collectif</td><td>Gestion des ouvrages et des réseaux.
Petits travaux de renouvellement et travaux de création de branchements des abonnés.

Suivi clientèle et facturation de consommation des abonnés.</td></tr>
<tr><td>Argelliers

Montarnaud

St-Paul-et-Valmalle</td><td>Eau potable</td><td>Gros travaux de renouvellement, d'extension et de création de réseaux, génie civil.</td><td>Gestion des ouvrages et des réseaux.
Petits travaux de renouvellement et travaux de création de branchements des abonnés.

Suivi clientèle et facturation aux abonnés.</td><td>SAUR en Délégation de Service Public (DSP jusqu'au 31/12/2024).
Convention de gestion signée entre la SAUR et la CC du Pic St Loup en 2018.</td></tr>
</table>

La SAUR applique, en tant que délégataire, les règlements de service votés par le gestionnaire ayant la compétence, soit ceux du service des eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Existence d'un règlement de service eau potable et d'un règlement assainissement collectif :
☑ oui, date d'approbation : le 18/12/2017 non ☐

Existence d'une Commission Consultative de Service Public Local (CCSPL) :
☐ oui non ☑ Seuls les EPCI de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de constituer une CCSPL.

CHAPITRE 2 : EAU POTABLE



©B.Rivière *CCVH*

I : Caractéristiques techniques et ressources en eau

I.1 Population desservie et nombre d'abonnés (D101.0)

Il y a **3 136 abonnés** au 31/12/2018 sur **les 4 communes** gérées par la SAUR.

	En 2017	En 2018
Nombre d'habitants (INSEE)	6 267	6 707
Nombre total d'abonnés	3 081	3 136
Nombre d'habitant/abonné (*population desservie rapportée au nombre d'abonnés*)	2	2.13
Consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle rapportée au nombre d'abonnés*)	133 m^3 / abonné	108 m^3 / abonné
Densité linéaire d'abonnés (*nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement*)	/	35.3 (88.62 km)

Les abonnés domestiques sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre des redevances pour la pollution de l'eau d'origine domestique et le prélèvement sur la ressource en eau. La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018
La Boissière	492
Argelliers	448
Montarnaud	1 624
St-Paul-et-Valmalle	572
TOTAL	3 136

I.2 Eaux brutes et eaux distribuées

I.2.1 Eaux brutes et Indice de protection de la ressource (P108.3)

Toute ressource utilisée à des fins d'alimentation en eau potable doit, en vertu du Code de la Santé Publique, être dotée de périmètres de protection déterminés par arrêté préfectoral, afin de la protéger des pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. La règlementation définie ainsi une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).
En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Signifie : Aucune action de protection
20%	Signifie : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Signifie : Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Signifie : Dossier déposé en préfecture
60%	Signifie : Arrêté préfectoral
80%	Signifie : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Signifie : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Sur les 4 communes, on dispose **de 2 sites de production**.

Implantation de la source	Type et nom du captage	Communes desservies	Arrêté de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	Indice de protection en 2018
La Boissière	Forage Moulières	La Boissière	28/01/2011	100 / 100 %
La Boissière	Forage Planasses	La Boissière	28/01/2011	100 / 100 %
La Boissière	Forage Mas de Cauvy	La Boissière	09/01/1985	En arrêt
Argelliers Montarnaud St-Paul-et-Valmalle	Ces 3 communes sont alimentées par les ressources interconnectées suivantes : Source du Lez (gérée par Montpellier Métropole Méditerranée/3M) Forage du Boulidou (géré par la Communauté de communes du Pic Saint Loup/CCGPSL) Forage du Frouzet ou Moulinet (géré par la Communauté de communes du Pic Saint Loup) Forage du Fenouillet (géré par la Communauté de communes du Pic Saint Loup) Usine de potabilisation du Peillou (gérée par le Syndicat Mixte Garrigue Campagne /SMGC) Une convention d'achat d'eau en gros a été signée entre la CCGPSL et 3M pour la source du Lez. Une convention d'achat d'eau en gros a été signée entre la CCGPSL et le SMGC pour l'usine du Peillou.			

1.2.2 Volumes prélevés et distribués

La SAUR a importé et distribué **490 711 m³** pour alimenter Argelliers, Montarnaud et St-Paul-Valmalle.

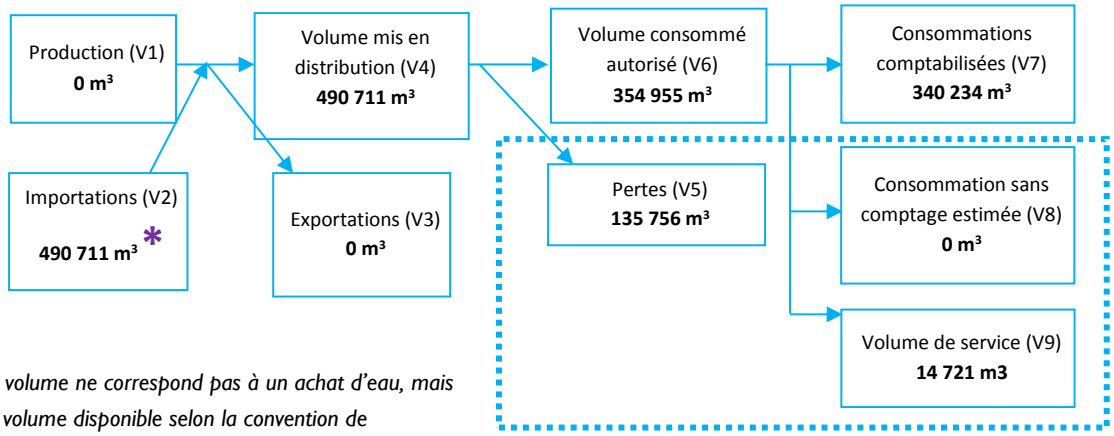

***** *Ce volume ne correspond pas à un achat d'eau, mais à un volume disponible selon la convention de dissolution du SMEA Pic St Loup. La CCVH bénéficie de ces ressources jusqu'à la fin de la DSP.*

La SAUR a prélevé et distribué **92 388 m³** pour alimenter la commune de la Boissière.

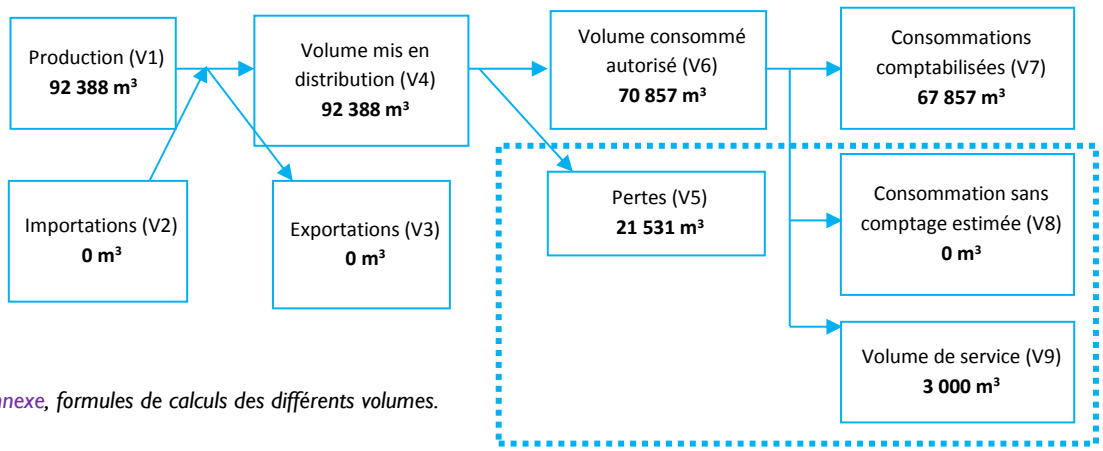

En annexe, formules de calculs des différents volumes.

1.3 Qualité des eaux distribuées (P101.1 et P102.1)

1.3.1 Analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

La règlementation prévoit 5 groupes de paramètres qui sont mesurés pour qualifier l'eau brute et l'eau distribuée :

- la qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur…)
- les paramètres physico-chimiques naturels (Ph, température, chlorures, sulfates…)
- les substances indésirables (nitrates, nitrites, pesticides…)
- les substances toxiques (arsenic, plomb, cadmium, hydrocarbures…)
- les paramètres microbiologiques concernant l'absence de bactéries et de virus pathogènes.

En 2018, l'ARS a effectué **45 Prélèvements** sur le réseau d'eau de distribution **des 4 communes** (chez les abonnés, aux réservoirs, aux châteaux d'eau : eau traitée) et sur les captages (à la source : eau brute).
Ces analyses **sont conformes aux normes de potabilité à 100%** d'un point de vue microbiologique et d'un point de vue physico-chimique.

Analyses microbiologiques	Analyses physico-chimiques
100 % des analyses sont conformes	100 % des analyses sont conformes

Toutes les analyses d'eau potable sont consultables directement sur l'agence en ligne du service des eaux et via le site du Ministère de la santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

2 : Patrimoine et Investissements

2.1 Réseau de distribution

Le réseau de distribution d'eau potable comporte :

- **69.05 km de canalisations** en eau potable pour les 3 communes,
- **18.9 km** pour la Boissière.

2.2 Ouvrages de distribution

Le territoire des 3 communes comprend un certain nombre d'ouvrages et d'équipements en eau potable :

- 7 ouvrages de stockage (réservoirs, châteaux d'eau)
- 2 Surpresseurs

La commune de la Boissière comprend :

- 2 ouvrages de prélèvement
- 2 stations de production d'eau
- 4 ouvrages de stockages
- 2 Surpresseurs

2.3 Indicateurs de performance du réseau de distribution

2.3.1 Rendement du réseau (P104.3)

Le rendement moyen des 3 communes **est de 72.33 %** (selon le rapport annuel du délégataire).
Le rendement de La Boissière **est de 76.69 %** (selon le rapport annuel du délégataire).

Le rendement du réseau de distribution est un indicateur environnemental qui permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

2.3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable (P103.2)

A ce jour, les informations topographiques du réseau sont relevées et saisie sur le SIG (système d'information géographique). Les interventions du service exploitation sont aussi localisées sur un plan d'ensemble et répertoriées en version informatique.
Cet indice (sous forme de points) permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution, en terme de diamètre de tuyaux, de date de pose des tronçons, de localiser les branchements.

	En 2018 :
3 communes : Argelliers, Montarnaud, St-Paul-etValmalle	**100 sur 120 points**
1 commune : La Boissière	**100 sur 120 points**

En annexe, l'ICGP détaillé.

2.3.3 Indice Linéaire de Consommation (P104.3)

L'Indice Linéaire de Consommation correspond aux volumes consommés autorisés + aux volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement.

	En 2018 :
3 communes : Argelliers, Montarnaud, St-Paul-etValmalle	**14.08 m³ jour/km**
1 commune : La Boissière	**10.23 m³ jour/km**

2.3.4 Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	En 2018 :
3 communes : Argelliers, Montarnaud, St-Paul-etValmalle	**5.97 m³/j/km**
1 commune : La Boissière	**3.54 m³/j/km**

2.3.5 Indice Linéaire de Pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	En 2018 :
3 communes : Argelliers, Montarnaud, St-Paul-etValmalle	**5.38 m³/j/km**
1 commune : La Boissière	**3.11 m³/j/km**

2.4 Investissements réalisés

2.4.1 Opérations de l'année sur le réseau d'eau potable

En 2018, les opérations engagées sur la commune de la Boissière sont :

- Travaux relatifs à la mise en conformité des captages des Moulières et des Planasses.

Les opérations engagées sur la commune d'Argelliers sont :

- Renouvellement de 15 branchements, de vannes et 6 mètres de réseau (diam. 60).

En 2018 :	
Montant financiers HT **des travaux engagés durant l'exercice budgétaire 2018** Pour La Boissière et Argelliers	63 696 €
Montants des **subventions perçues en 2018**	0 €

2.4.2 Etat de la dette

Selon la convention de dissolution du SMEA Pic St Loup, la Communauté de communes du Grand Pic St Loup a repris la totalité des emprunts.

Selon le procès-verbal de mise à disposition des biens de la Boissière lors du transfert de compétence au 1er janvier 2018, apparaît une dette de 1 263.10€ (clôturé le 25/02/2018).

L'état de la dette pour la CCVH sera nulle au 01/01/2019.

2.4.3 Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements pour la CCVH est de 35 507€ pour l'année 2018.

3 : Tarification et recettes du service

3.1 Modalités de tarification et prix de l'eau – part eau potable (D102.0)

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation d'eau de l'abonné (part variable) et une part indépendante de la consommation (part fixe : abonnement, location compteur). A cela s'ajoute les deux redevances de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la partie eau potable.
Les tarifs applicables au 01/01/2018 sont les suivants, soit un prix unitaire de (pour une facture type de 120 m³) :
1.99€ TTC /m³ pour la Boissière,
2.36€ TTC / m³ pour Argelliers, Montarnaud et St-Paul-et-Valmalle.
En annexe, la facture type de 120m³ de la SAUR pour les 3 communes et une facture type pour La Boissière.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations de services aux abonnés pour l'exercice 2018 **a été votée le 18/12/2017**. Y est également annexé le Catalogue des Tarifs 2018 (prestations de service aux abonnés : pose compteur, demande de raccordement, etc…).

Une décision modificative a été **délibérée le 19 février 2018** pour les tarifs applicables en DSP :

	Au 19/02/2018 Tarif unitaire	**Au 01/01/2019 Tarif unitaire**
Contrat en DSP pour la Boissière		
Abonnement – part communautaire*	30 € HT	25.44 € HT
Abonnement – part délégataire**	17.05 € HT	17.37 € HT
Prix au m³ – part communautaire	0.0858 € HT / m³	0.0663 € HT / m³
Prix au m³ – part délégataire	1.0342 € HT / m³	1.0537 € HT / m³
Taux de TVA	5.5 %	5.5 %
Redevance Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.08 € / m³	0.08 € / m³
Redevance Pollution Domestique (Agence de l'eau)	0.29 € / m³	0.27 € / m³
Prix TOTAL – part eau potable (hors taxes et avec redevances)	**1.88€ / m³ HT**	**1.83€ / m³ HT**
Prix TOTAL – part eau potable (toutes taxes et avec redevances)	**1.99€ / m³ TTC**	**1.93€ / m³ TTC**
Contrat en DSP pour Argelliers, Montarnaud, St-Paul-et-Valmalle		
Abonnement – part communautaire*	**25.49 € HT**	**24.93 € HT**
Abonnement – part délégataire**	**30.51€ HT**	**31.07 € HT**
Prix au m³ – part communautaire (0/30m³)	0.694 € HT / m³	0.688 € HT / m³
Prix au m³ – part communautaire (31/300m³)	**0.342 € HT/ m³**	**0.331 € HT / m³**
Prix au m³ – part communautaire (301/749m³)	0.472 € HT / m³	0.461 € HT / m³
Prix au m³ – part communautaire (sup. à 749m³)	0.594 € HT / m³	0.581 € HT / m³
Prix au m³ – part délégataire (0/30m³)	0.426 € HT / m³	0.432 € HT /m³
Prix au m³ – part délégataire (31/300m³)	**0.778 € HT / m³**	**0.789 € HT / m³**
Prix au m³ – part délégataire (301/749m³)	0.778 € HT / m³	0.789 € HT / m³
Prix au m³ – part délégataire (sup. à 749m³)	0.906 € HT / m³	0.919 € HT / m³
Prix TOTAL – part eau potable (hors taxes et avec redevances)	**2.24 € / m³ HT**	**2.24 € / m³ HT**
Prix TOTAL – part eau potable (toutes taxes et avec redevances)	**2.36 € / m³ TTC**	**2.36 € / m³ TTC**

**part du service des eaux de la communauté de communes vallée de l'Hérault, ** part de la SAUR*

3.2 Volumes facturés en eau potable

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la redevance de la Lutte contre la Pollution :

	Volumes facturés par la SAUR en 2018 (m³)
Argelliers, Montarnaud, St-Paul-et-Valmalle	340 409
La Boissière	68 068

3.3 Recettes, impayés (P154.0) et abandons de créance (P109.0)

Détail des comptes d'affermage du délégataire :

	Argelliers, Montarnaud, St Paul et Valmalle		La Boissière	
Type :	**Reversement de la SAUR à la CCVH**	**Recettes fermières**	**Reversement de la SAUR à la CCVH**	**Recettes fermières**
Vente d'eau aux abonnés (avec 2 redevances)	216 011.34 € HT	314 005.74 € HT	20 669.22 € HT	80 249.33 € HT
Impayés	- 8 375.39 € HT	- 13 304.50 € HT	- 696.04 € HT	- 1 359.34€ HT
Abandons de créance	- 16.27 € HT	- 19.48€ HT	- 1 023.51 € HT	- 2 006.87 € HT

4 : Récapitulatif des indicateurs de performance eau potable

Pour Argelliers, Montarnaud, St-Paul-et-Valmalle

Indicateurs Descriptifs et de Performance règlementaires :	Intitulé règlementaire :	2018
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 666 habitants
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m^3	2.36€ TTC /m^3
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie.	**100 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique.	**100 %**
P108.3	Indice d'avancement de la Protection de la ressource en eau	*Cf. CC Grand Pic St Loup et Métropole 3M*
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	ICGP moyen : **100 sur 120 points**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Rendement moyen : **72.33 %**
P105.3	Indice Linéaire des Volumes non comptés	ILVNC moyen : **5.97 m^3/jour/km**
P106.3	Indice Linéaire des pertes de réseau	ILP moyen : **5.38 m^3/jour/km**

Pour La Boissière

Indicateurs Descriptifs et de Performance règlementaires :	Intitulé règlementaire :	2018
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 041 habitants
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m^3	1.99€ TTC /m^3
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie.	**100 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique.	**100 %**
P108.3	Indice d'avancement de la Protection de la ressource en eau	**100**
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	ICGP : 100 sur 120 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Rendement : **76.69 %**
P105.3	Indice Linéaire des Volumes non comptés	ILVNC : **3.54 m^3/jour/km**
P106.3	Indice Linéaire des pertes de réseau	ILP : **3.11 m^3/jour/km**

CHAPITRE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF





©B.Rivière CCVH

1 : Caractéristiques techniques

1.1 Nombre d'habitants desservis et nombre d'abonnés (D201.0)

Les abonnés domestiques sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la redevance de Modernisation des réseaux de collecte. La répartition des habitants et des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants desservis en 2018	Nombre total d'abonnés en assainissement (eaux usées) au 31/12/2018
La Boissière	**1 041**	**283**

2 : Patrimoine, indicateurs de performance et investissements

2.1 Longueur du réseau et taux de desserte (P201.1)

Le réseau d'assainissement de la Boissière comporte **7.65 km de canalisations d'assainissement**.
Le taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif en 2018 est **de 57 %**. La commune connaît un nombre important de dispositifs autonomes d'assainissement chez les abonnés (fosses septiques).
Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels.

2.2 Ouvrages d'épurations

La commune comprend un certain nombre d'ouvrages et d'équipements en assainissement :

- 1 station d'épuration type filtre planté de roseaux.
- 3 stations d'épuration type fosses septiques.
- 4 postes de relevage.





Station d'épuration La Boissière – Bourg, vue de haut et dégrilleur-compacteur. ©SATESE 34







De gauche à droite : fosse à la Boissière Mas Belaure, fosse au Mas d'Agrès et fosse au Mas d'Alhem. ©SATESE 34

2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B)

Cet indice (sous forme de points) permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution, en terme de localisation des ouvrages et des points d'auto surveillance.
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de **83 sur 120 points**, pour La Boissière.
En annexe, l'ICGP détaillé.

2.4 Quantité des boues produites et évacuées (D203.0 et P206.3)

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées.
Il y a eu 3.76 tonnes de Matières Sèches de boues produites en 2018 par les 3 fosses septiques. En revanche, aucune de ces boues n'ont été dépotées et transportées vers une station d'épuration à boues activées.

Commune	Filière	Code SANDRE	Capacité nominale Equivalent Habitant	Type de traitement	Volumes entrants (m^3)	Charges hydrauliques entrantes en % (A3)	Quantités de boues produites en tonnes de Matières Sèches (tMS)	Quantités de boues évacuées en tonnes (tMS)
La Boissière - Bourg	filtres plantés de roseaux à 2 étages	060934035005	750	filtres plantés	40 763	12.9 %	0	0
La Boissière – Mas Belaure	géoassainissement	060934035003	40 Eq h. (soit 6m^3/jour)	Fosse septique		/	0.78	/
La Boissière – Mas d'Agrès	géoassainissement	060934035002	120 Eq h. (soit 12m^3/jour)	Fosse septique		/	1.44	/
La Boissière – Mas d'Alhem	géoassainissement	060934035004	60 Eq h. (soit 9m^3/jour)	Fosse septique		/	1.54	/
TOTAL							**3.76 tMS**	

La charge polluante organique correspond au volume entrant multiplié par la concentration de DBO par rapport à la capacité nominale de la station. La charge polluante de la station du Bourg est **de 29.8 %.**

2.5 Bilan des stations d'épurations confié au SATESE

La fréquence des bilans (visite, audit) réalisés par le service technique départemental (SATESE) est variable selon la taille de la station d'épuration (STEP) :
STEP < à 200 Eh : bilan effectué tous les 2 ans.
STEP > à 200 Eh : bilan effectué une fois par an.
STEP > à 2 000 Eh : bilan effectué tous les mois.

Dans le cadre des conventions de prestations du SATESE, il est proposé une visite et un audit par an pour la station du Bourg et uniquement une visite par an pour les 3 autres stations qui sont des fosses septiques.

STEP :	Date Visite et Audit SATESE	Appréciation sur le fonctionnement et l'entretien de la STEP	Appréciation sur les appareils de mesure en cas d'audit (note sur 10)	Qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel (bilan de 24h)
La Boissière - Bourg	**Visite** le 23/05/2018	acceptable	*Non concerné*	Défaut de fonctionnement du préleveur, analyse reportée durant l'audit.
La Boissière - Bourg	**Audit** le 13/11/2018	acceptable	9.3 /10	satisfaisante
La Boissière – Mas Belaure	**Visite** le 13/11/2018	satisfaisant	*Non concerné*	*Non concerné*
La Boissière – Mas d'Agrès	**Visite** le 13/11/2018	satisfaisant	*Non concerné*	*Non concerné*
La Boissière – Mas d'Alhem	**Visite** le 13/11/2018	Satisfaisant (toutefois, pouzzolane colmatée à remplacer)	*Non concerné*	*Non concerné*

2.6 Conformité des stations d'épurations (P203.3, P204.3, P205.3)

Ces indicateurs de valeur 0 (non conforme) à 100 (conforme) s'obtiennent auprès des services de la Police de l'eau. Ils doivent être renseignés pour les stations d'épuration supérieures à 2 000 Equivalent habitant (Eh).

La conformité de la collecte des effluents (P203.3) : Un indice de conformité global pour le service est obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.
Pour la station de la Boissière – bourg : 100 % conforme.

La conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) : Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.
Pour la station de la Boissière – bourg : 100 % conforme.

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) : Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.
Pour la station de la Boissière – bourg : 100 % conforme.

2.7 Investissements réalisés

2.7.1 Opérations de l'année

L'opération effectuée **sur la commune de la Boissière en 2018** :

- Suite à la construction de la nouvelle station d'épuration, l'ancien bâtiment a été démoli et une cuve a été déplacée ainsi que l'armoire du poste de relevage.

En 2018 :	
Montant financiers **des travaux engagés durant l'exercice budgétaire 2018**	38 220 €
Montants des **subventions perçues en 2018**	0 €

2.7.2 Etat de la dette

Selon le procès-verbal de mise à disposition des biens de la Boissière lors du transfert de compétence, n'apparaît pas d'état de la dette.

L'état de la dette pour la CCVH est donc nulle.

2.7.3 Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements pour la CCVH est de 17 300€ pour l'année 2018.

3 : Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Modalités de la tarification et prix de l'eau – part assainissement (D204.0)

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation d'eau de l'abonné (part variable) et une part indépendante de la consommation (part fixe : abonnement). A cela s'ajoute la redevance de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la partie assainissement.
Les tarifs applicables au 01/01/2018 sont les suivants :

La Boissière	Au 01/01/2018 Tarif unitaire	Au 01/01/2019 Tarif unitaire
Abonnement – part communautaire	5 € HT	5 € HT
Abonnement – part délégataire	13.91 € HT	14.43 € HT
Prix au m³– part communautaire	0 € HT / m³	0 € HT /m³
Prix au m³– part délégataire	0.835 € HT / m³	0.866 € HT /m³
Taux de TVA*	10 %	10 %
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.155 € / m³	0.155 € / m³
PRIX TOTAL DE L'EAU – part assainissement (hors taxes, avec redevances)	**1.15 € HT / m³**	**1.18 € HT / m³**
PRIX TOTAL DE L'EAU – part assainissement (toutes taxtes et avec redevances)	**1.26 € TTC / m³**	**1.30€ TTC / m³**

**L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et les EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de Délégation de Service Public.*

Le tarif unitaire applicable au 01/01/2018 en assainissement est de (pour une facture type de 120 m³) : **1.26€ TTC /m³ pour la Boissière.**
La délibération fixant les différents tarifs et prestations de services aux abonnés pour l'exercice 2018 **a été votée le : 18/12/2017**. Y est annexé également le Catalogue des Tarifs 2018 (prestations de service aux abonnés).

3.2 Volumes facturés en assainissement

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la redevance de la Modernisation des réseaux de collecte.

Volumes facturés aux abonnés domestiques et assimilés :	Volumes en 2018 (m³)
La Boissière facturée par la SAUR	32 988 m³

3.3 Recettes, impayés (P257.0) et abandons de créance (P207.0)

Détail des comptes d'affermage du délégataire :

	La Boissière	
Type :	**Reversement de la SAUR à la CCVH**	**Recettes fermières**
Vente d'eau aux abonnés (avec redevances) – part assainissement	2 591.54 € HT	33 231.81 € HT
Impayés	- 462.98 € HT	- 1 244.76 € HT
Abandons de créance	- 739.96 € HT	- 875.08 € HT

4 : Récapitulatif des indicateurs de performance en assainissement

Pour La Boissière

Indicateurs Descriptifs et de Performance règlementaires	Intitulé règlementaire :	2018
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement	**1 041**
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	**0**
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	**0** tonnes de Matières Sèches évacuées
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (€/m³)	**1.26 € TTC/m³**
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'assainissement	**57** %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'assainissement (points)	**83** sur 120 points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/94 modifié par le décret du 02/05/2006 (%)	**100** %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration (%)	**100** %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages (%)	**100** %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation (%)	**0** %

ANNEXES

Annexe n° 1 : Rendement net du réseau de distribution

Calcul du rendement net du réseau de distribution (en %) :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Pour pouvoir calculer le rendement, il faut avoir distingué les 9 volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable, par source :

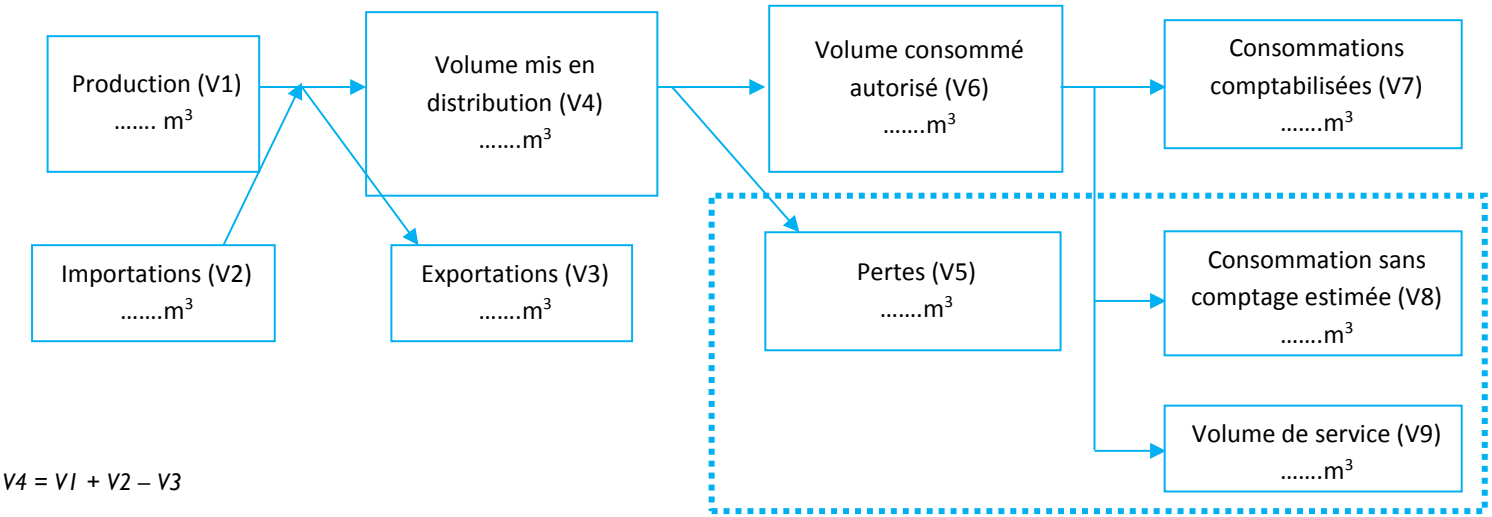

V4 = V1 + V2 – V3

V5 = V4 – V6

V6 = V7 + V8 + V9

Annexe n° 2 : Facture type de la SAUR pour 120m³ (Argelliers, Montarnaud, St-Paul-et-Valmalle)

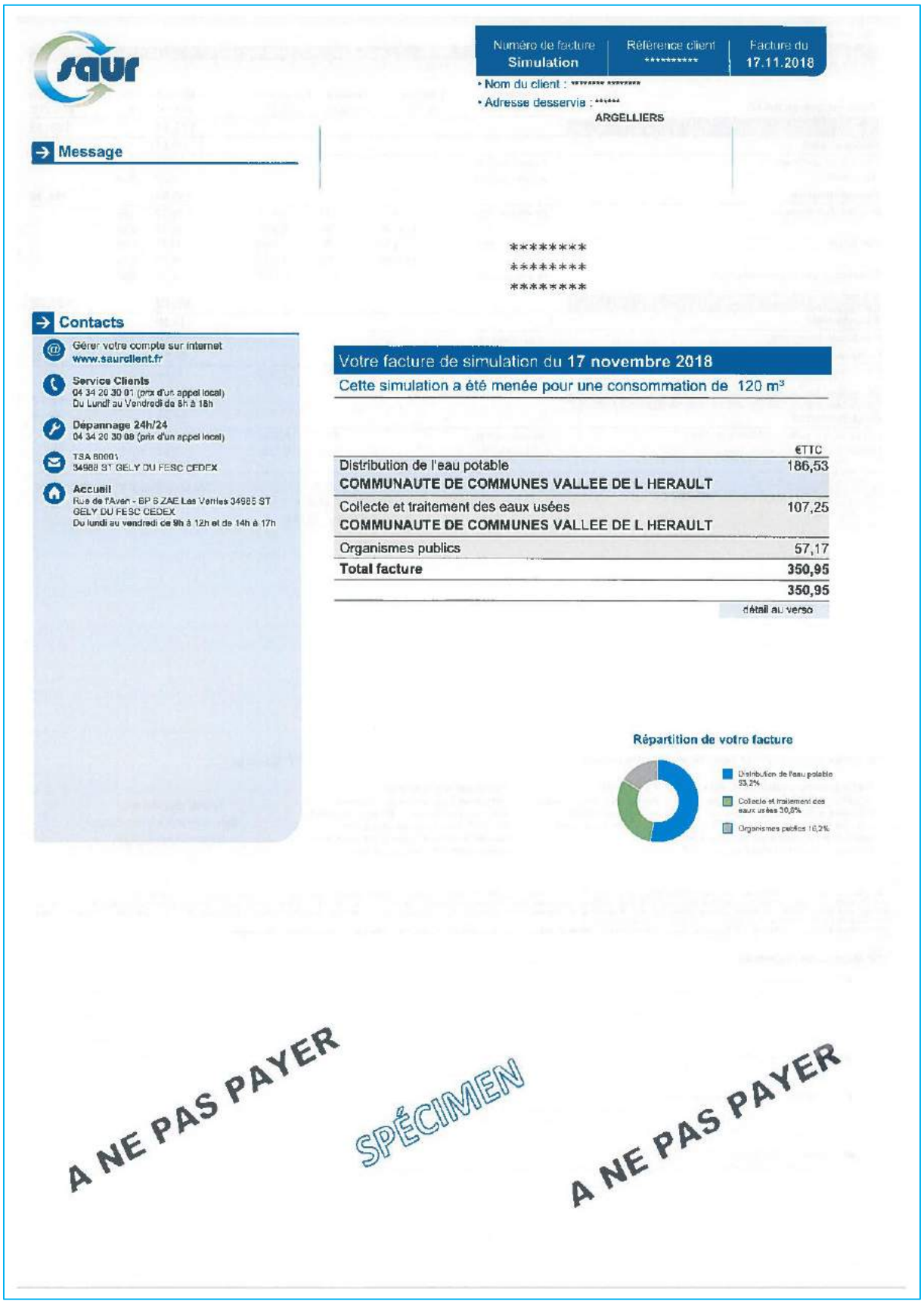

Numéro de facture	Référence client	Facture du
Simulation	**********	17.11.2018

• Nom du client : ******** ********
• Adresse desservie : ******
ARGELLIERS

Message

****
****
****

Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

Service Clients
04 34 20 30 01 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24
04 34 20 30 08 (prix d'un appel local)

TSA 80001
34988 ST GELY DU FESC CEDEX

Accueil
Rue de l'Aven - BP 5 ZAE Les Verrles 34985 ST GELY DU FESC CEDEX
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Votre facture de simulation du 17 novembre 2018

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€TTC
Distribution de l'eau potable COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L HERAULT	186,53
Collecte et traitement des eaux usées COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L HERAULT	107,25
Organismes publics	57,17
Total facture	**350,95**
	350,95

détail au verso

Répartition de votre facture

A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

FACTURE SPECIMEN

Adresse de suivi :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** ARGELLIERS	0 m³	000034194	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Distribution de l'eau potable					176,81		186,53
Abonnement					28,01		29,55
Part Cté de communes	2e semestre 2018				12,75	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2018				15,26	5,50	
Consommation					148,80		156,98
Part Cté de communes	2e semestre 2018	1 à 30	30	0,6940	20,82	5,50	
		31 à 120	90	0,3420	30,78	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2018	1 à 30	30	0,4260	12,78	5,50	
		31 à 120	90	0,7780	70,02	5,50	
Préservation des ressources en eau	2e semestre 2018		120	0,1200	14,40	5,50	
▶ Collecte et traitement des eaux usées					97,50		107,25
Abonnement					13,50		14,85
Part Cté de communes	2e semestre 2018				13,50	10,00	
Consommation					84,00		92,40
Part Cté de communes	2e semestre 2018		120	0,7000	84,00	10,00	
▶ Organismes publics					53,40		57,17
Consommation					53,40		57,17
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	2e semestre 2018		120	0,2900	34,80	5,50	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	2e semestre 2018		120	0,1550	18,60	10,00	

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 327,71 €
TVA 5,50 % : 11,63 €
TVA 10,00 % : 11,61 €
TVA sur les débits : 23,24 €

Total facture TTC : 350,95 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101520000€ RCS Nanterre 338379984 SIRET 339 379 984 05575 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA intracommunautaire n°FR26338379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou sur le site internet sera conservée.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement

✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après l'avoir daté (de sa création ou de la date souhaitée), renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, inscrites au dos de votre carnet d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP, daté et signé, un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ **Paiement par chèque**
Etablissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple : vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez aucune facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.

✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ **Paiement en espèces**
Présentez-vous muni de cette facture et d'une pièce d'identité au bureau de poste de votre choix.

Annexe n° 3 : Facture type de la SAUR pour 120m³ (La Boissière)

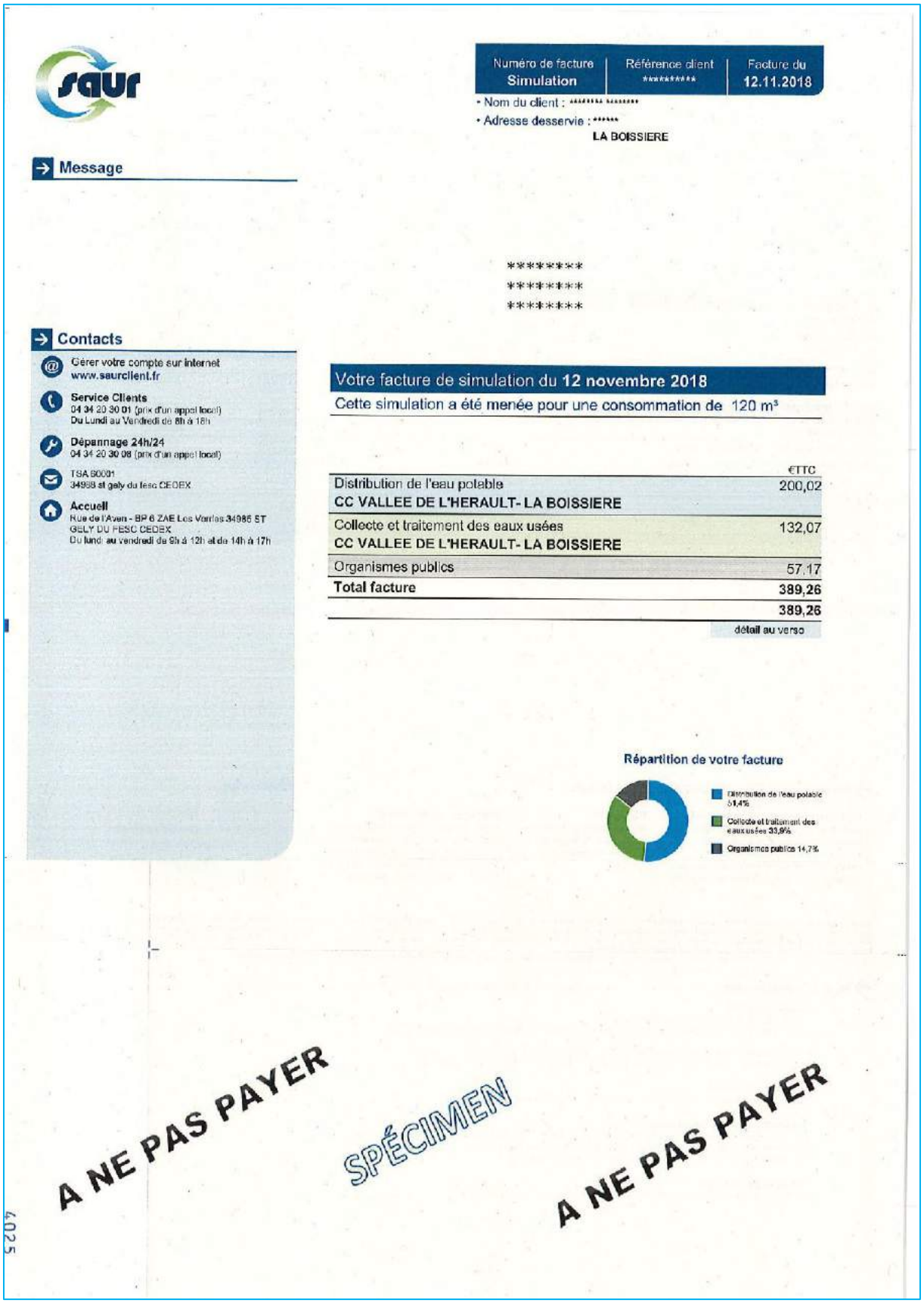

Numéro de facture	Référence client	Facture du
Simulation	**********	12.11.2018

• Nom du client : ******** ********
• Adresse desservie : ******
LA BOISSIERE

Message

****
****
****

Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

Service Clients
04 34 20 30 01 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24
04 34 20 30 08 (prix d'un appel local)

TSA 60001
34988 st gely du fesc CEDEX

Accueil
Rue de l'Avenir - BP 6 ZAE Les Varilles 34980 ST GELY DU FESC CEDEX
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Votre facture de simulation du 12 novembre 2018

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€TTC
Distribution de l'eau potable CC VALLEE DE L'HERAULT- LA BOISSIERE	200,02
Collecte et traitement des eaux usées CC VALLEE DE L'HERAULT- LA BOISSIERE	132,07
Organismes publics	57,17
Total facture	**389,26**
	389,26

détail au verso

Répartition de votre facture

A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

4025

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
****** LA BOISSIERE	80 m³	124927	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Distribution de l'eau potable					189,59		200,02
Abonnement					47,01		49,60
Part Cté de communes	Année 2018				30,00	5,50	
Part SAUR	Année 2018				17,01	5,50	
Consommation					142,58		150,42
Part Cté de communes	Année 2018		120	0,0858	10,30	5,50	
Part SAUR	Année 2018		120	1,0322	123,86	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2018		120	0,0702	8,42	5,50	
▶ Collecte et traitement des eaux usées					120,07		132,07
Abonnement					19,03		20,93
Part Cté de communes	Année 2018				5,00	10,00	
Part SAUR	Année 2018				14,03	10,00	
Consommation					101,04		111,14
Part SAUR	Année 2018		120	0,8420	101,04	10,00	
▶ Organismes publics					53,40		57,17
Consommation					53,40		57,17
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2018		120	0,2900	34,80	5,50	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2018		120	0,1550	18,60	10,00	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 3,88 € / m3 soit 0,00388 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 363,06 €

TVA 5,50 % : 12,34 €
TVA 10,00 % : 13,86 €
TVA sur les débits : 20,20 €

Total facture TTC : 389,26 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 10152000€ RCS Nanterre 338379984 SIRET 338 379 984 05975 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR26338379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement.

✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ **Paiement par chèque**
Etablissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.

✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur Internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ **Paiement en espèces**
Présentez-vous muni de cette facture et d'une pièce d'identité au bureau de poste de votre choix.

Annexe n° 4 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale eau potable (Argelliers, Montarnaud, St-Paul-et-Valmalle)



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	99,88%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		587,575	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		588,271	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,4%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		584,732	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		588,271	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		**55**	
VALEUR DE L'INDICE		**100**	



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	99,89%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (km)		18,953	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (km)		18,973	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,86%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (km)		18,946	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (km)		18,973	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		**55**	
VALEUR DE L'INDICE		**100**	



Annexe n° 6 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale assainissement (La Boissière)



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	100%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		7,69	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		7,692	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	*83,49%	**13**
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		6,42	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		7,692	
Total Partie B :		**28**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	0%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		0	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		7,692	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		**0**
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		**40**	
VALEUR DE L'INDICE		**83**	

*-le taux de connaissance de l'âge des canalisations indiqué dans le RAD 2017 (100%) était erroné.